



SAGE du bassin versant de l'Allan *Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône-et-Doubs*

Synthèse des scénarios globaux

Novembre 2014

Sommaire

Introduction	4
<i>Rappel de la procédure d'élaboration du SAGE</i>	4
<i>Principe</i>	5
Rappel des enjeux et objectifs du SAGE	6
<i>Les orientations principales du SAGE</i>	6
<i>Des objectifs aux mesures: des résultats à atteindre au travers d'actions concrètes</i>	6
Des mesures travaillées aux scénarios globaux	8
<i>La construction des trois scénarios globaux en réponse aux attentes et enjeux locaux</i>	8
<i>Le scénario territoire : le socle de la future stratégie du SAGE</i>	9
<i>Evaluation économique du SAGE « territoire »</i>	12

Rappel de la procédure d'élaboration du SAGE

La loi sur l'eau de 1992 établit que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres, sont d'intérêt général.

Cette même loi a institué les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), établis à l'échelle des grands bassins, ici Rhône-Méditerranée. Le SDAGE donne les orientations fondamentales à suivre pour une gestion intégrée et équilibrée de l'eau entre les usages et la protection de l'environnement. Le SDAGE est par ailleurs le plan de gestion permettant de répondre aux objectifs que fixe la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est l'outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est la déclinaison locale du SDAGE et dans certains domaines, peut permettre de viser des objectifs plus ambitieux.

Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux réunis (élus, usagers, associations, représentants de l'État, ...) au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

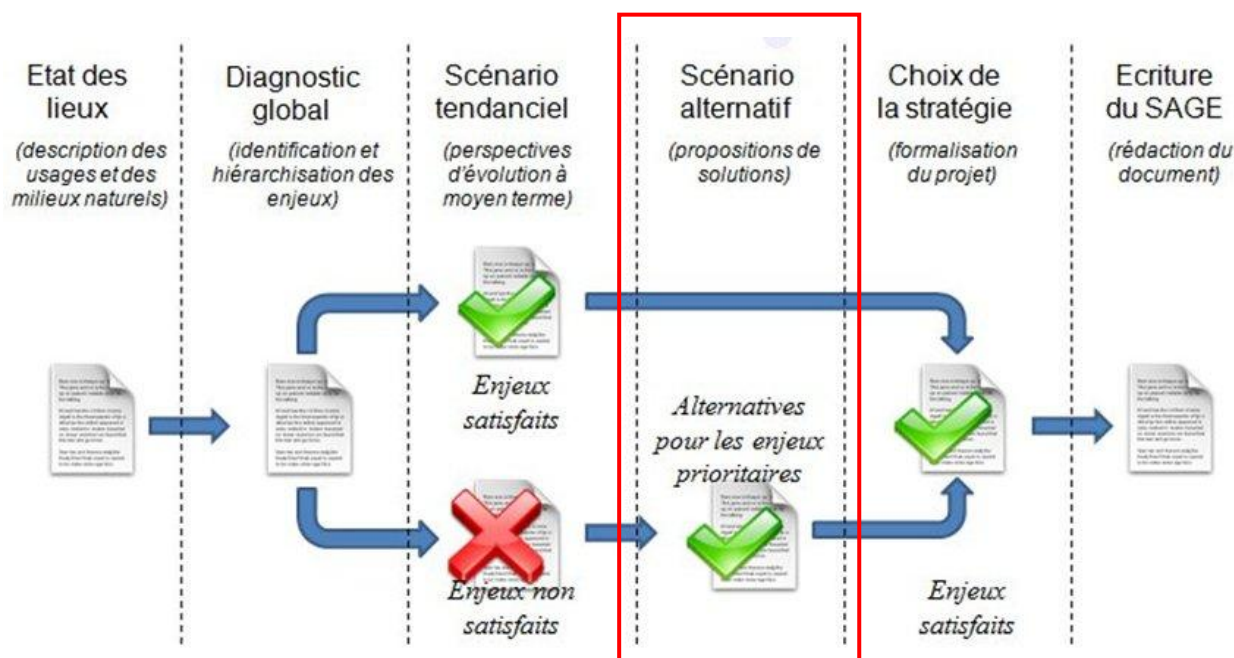


Figure 1: Les étapes d'élaboration d'un SAGE

Principe

Les scénarios globaux doivent proposer à la Commission Locale de l'Eau les solutions qui pourraient être mises en œuvre en phase d'application du SAGE pour satisfaire ces objectifs.

A noter que le SAGE se doit *a minima* de satisfaire les objectifs définis par le SDAGE en termes d'atteinte du bon état au niveau de chaque masse d'eau.

La faisabilité technique et le coût de ces solutions sont présentés de manière à faciliter les prises de décision de la CLE dans la dernière phase de réflexion qui consistera à formaliser la stratégie du SAGE.

Notons que si les scénarios globaux commencent à dessiner le futur programme d'actions du SAGE, ils identifient également et surtout les besoins organisationnels pour sa mise en œuvre.

Les orientations principales du SAGE

Les réunions et la concertation avec les acteurs ont abouti à la formulation **de 5 grands enjeux** pour le bassin versant de l'Allan, qui correspondent aux orientations majeures choisies par la Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration du SAGE.

Ces enjeux sont articulés autour des grands thèmes généraux que sont la gestion quantitative de l'eau (préservation des ressources, risque inondation), la qualité des eaux, la restauration des milieux aquatiques et l'organisation territoriale.

Des objectifs aux mesures: des résultats à atteindre au travers d'actions concrètes

Les objectifs permettent de déterminer les cibles que la Commission Locale de l'Eau souhaite atteindre dans le cadre de chaque enjeu.

Les objectifs sont donc des éléments qui doivent être mesurables pour pouvoir faire l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs.

14 objectifs ont été formulés, permettant notamment de préciser les problématiques communes à l'ensemble du SAGE et celles spécifiques à chaque sous-bassin.

Ces objectifs ont été ensuite déclinés en **49 mesures** (définition des moyens pour atteindre les objectifs, plan d'actions).

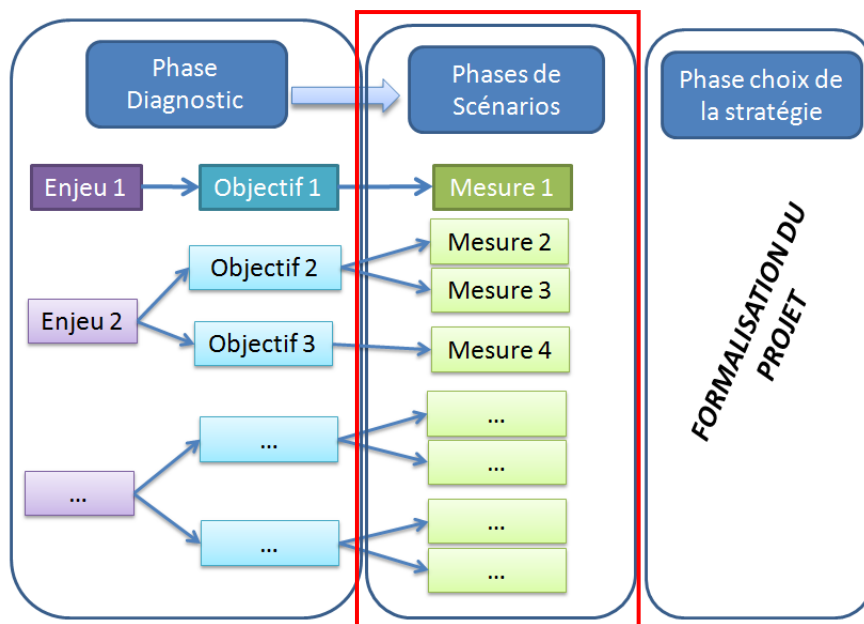
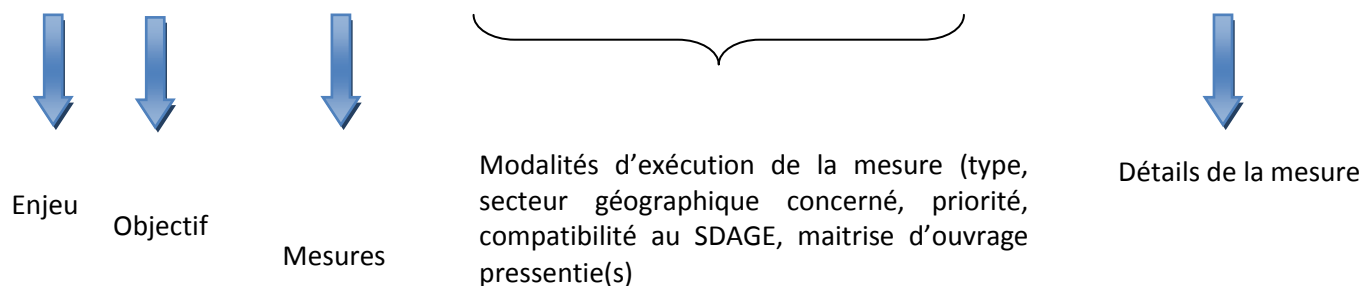


Figure 2: La phase d'élaboration des scénarios globaux permet d'élaborer l'ensemble des mesures du SAGE

Tableau 1: Exemple de déclinaison des mesures

Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	2	Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau	4	Elaborer un schéma directeur eau potable à l'échelle du SAGE	7	étude, opérationnel	Tout le bassin	1	X	disposition 7-04	collectivités territoriales / EPCI compétents AEP / EPTB ??		1- Réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle du SAGE permettant de sécuriser sur le long terme l'alimentation en eau potable, en particulier pour les agglomérations de PMA et de la CAB Association de la CLE aux démarches Dans le cadre de l'élaboration du SDAEP, un comité de rédaction pourra être mandaté permettant de préciser les détails techniques (CCTP, calendrier, suivi de l'étude...) 2- Mise en oeuvre par les collectivités compétentes en AEP des solutions de sécurisation identifiées dans le SDAEP (renforcement des interconnexions, forage de secours, exploitation des ressources potentielles...)
				Exploiter ou mobiliser une ou plusieurs ressources d'eau potable de substitution pour les principaux bassins populationnels	8	opérationnel	Tout le bassin	1			collectivités territoriales / EPCI compétents AEP / structure porteuse du SAGE ? / services de l'Etat ?		En complément de l'élaboration du SDAEP: 1- réaliser les études de recherches de nouvelles ressources d'eau potable de substitution en prenant appui sur les conclusions des études de délimitations de ressources majeures en articulation avec le SDAEP, étude coordonnée par la CLE



La construction des trois scénarios globaux en réponse aux attentes et enjeux locaux

Il a été choisi d'élaborer des scénarios qui offrent de réelles alternatives stratégiques, plutôt que de proposer des scénarios qui se différencient seulement par leurs niveaux d'ambition.

Ainsi, la proposition de **3 scénarios globaux « archétypes »** a permis d'orienter et/ou maximiser les moyens sur une ou plusieurs thématiques en donnant une orientation globale et ce, de façon consensuelle (présentation en réunion d'inter commission).

Les propositions soumises pour avis pourront être réorientées en phase de stratégie (par exemple en mélangeant deux scénarios), les scénarios « archétypes » proposés ont donc été discutés et modifiés quand jugé nécessaire. L'importance de cette étape de construction est de confronter tous les avis pour assurer un consensus futur sur les orientations stratégiques (soumises à la prochaine CLE).

Trois scénarios globaux sont proposés : un scénario « lutte contre les pollutions », un scénario « eau et milieux aquatiques » et un scénario « territoire ».

Un descriptif détaillé des trois scénarios est donné dans les tableaux suivants.

	A/ un scénario « lutte contre les pollutions »	B/ un scénario « eau et milieux aquatiques »	C/ un scénario « territoire »
Atouts	Un intérêt sociétal fort et un positionnement « traditionnel » facilitant sa mise en œuvre. Une évaluation classique de la démarche du SAGE et rapidement quantifiable (indicateur de la Directive Cadre sur l'Etat pour qualifier le bon état de l'eau).	Un levier d'actions innovant et transversal qui laisse supposer une plus value forte par le développement des actions préventives , à la source du problème. Une ambition forte d' intervention qui répond aux attentes des partenaires techniques et financiers.	Pérennise les actions déjà en place et s'appuie sur des maîtres d'ouvrages cohérents pour chacune des mesures (appropriation forte des acteurs locaux). Un projet politique global et solide : inscription de la gestion de l'eau au cœur de l' aménagement des territoires.
Faiblesses	Beaucoup de programmes et de réglementation déjà en cours, risque de plus-value limitée . Un risque de tomber dans une logique mécanique, avec un engagement restreint des acteurs.	Une excellence technique et une démarche planificatrice indispensables . Une maîtrise d'ouvrage à structurer, développer. Un risque de perception de contraintes auprès des maîtres d'ouvrages locaux.	Une implication politique forte potentiellement conflictuelle (rapport de forces avec les aménageurs). Un risque de lenteur avant une mise en œuvre effective dans les politiques d'aménagement.
Exemples d'intégration des mesures travaillées en commissions thématiques	- des objectifs très ambitieux sur la protection de la qualité des eaux sur les aires d'alimentation des captages prioritaires SDAGE - une animation forte auprès des entreprises pour la contractualisation de conventions de rejets (suite opérations collectives) - une information régulière sur les sites et sols pollués - une communication régulière sur les suivis de qualité eaux superficielles et un réseau de suivi adaptable en fonction des résultats annuels - des sites pilotes pour le suivi des résidus médicamenteux et des actions de prévention à mettre en place en parallèle -	- des zonages et une animation à développer sur le volet eaux pluviales et ruissellement (collectivités, particuliers et profession agricole) - une évaluation des zones d'expansion de crues et une communication sur leurs fonctionnalités (pour leur prévention voire leur restauration) - des inventaires des zones humides à valoriser dans les porter à connaissances des documents d'urbanisme pour leur préservation - des travaux de continuité et d'hydro morphologie avec une planification sectorielle et des ambitions fortes - un accompagnement des propriétaires d'étangs pour une mise en conformité progressive - une délimitation des espaces de mobilité des cours d'eau pour une meilleure prise en compte - un inventaire des cours d'eau en tête de bassin versant - ...	- une implication forte de la CLE sur les projets locaux (information, avis, participation aux comités sécheresse,...) - un rapprochement avec les structures porteuses de SCOT - une contribution des actions du SAGE dans les porter à connaissance des documents d'urbanisme - une co-animation sur certaines mesures avec les chambres consulaires (CCI, CMA et Chambres d'agriculture) - une animation et un accompagnement technique à garantir sur certaines thématiques (PCS et coordination intercommunale, étangs et mise en conformité, exercice loi Labbé, exercice ALUR, exercice GEMAPI,...) - des réseaux de partenaires à mettre en place (mesures compensatoires, réseaux de suivi qualité des eaux, gestionnaires ouvrages de gestion de crues,...) -...

Le scénario « territoire » : le socle de la future stratégie du SAGE

Les acteurs du territoire ont pu se positionner sur un des trois scénarios au regard de divergences techniques ou stratégiques distinguée à travers :

- **le socle** : éléments qui relèvent de la compatibilité au SDAGE et/ou de la réglementation, ils sont donc obligatoires ;
- **l'ambition intermédiaire** : éléments supplémentaires, proposés en commissions thématiques, qui attribuent au SAGE une réelle plus-value ;
- **l'ambition haute** : éléments supplémentaires à ceux de l'ambition modérée, avec des ambitions plus fortes (par exemple en termes de surface).

Par objectif et selon leurs prérogatives, les scénarios globaux ont été positionnés sur l'un des trois niveaux.

A l'issue des discussions c'est le scénario territoire qui a été retenu. Sa déclinaison par enjeu est précisée dans les tableaux suivants :

 Les pointillés rouges rappellent l'ensemble des mesures constitutives du scénario territoire. Il s'agit d'un cumul systématique depuis les mesures de socle jusqu'aux mesures d'ambition plus forte (intermédiaire ou haute).

ENJEU 1: Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE			
objectif	Socle (réglementaire, SDAGE)	Ambition intermédiaire	Ambition haute
1- Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau	1- Prise en compte zonages ressources majeures (carrières, ICPE, dossiers loi sur l'eau) 2- Intégrer la problématique eau dans les documents d'urbanisme , notamment ressources majeures	1- Charte de bonne pratique pour activités économiques 2- Accompagner la déclinaison du SAGE dans les documents d'urbanisme (outil/guide méthodo)	
2- Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux	3- Mise en œuvre et suivi du SAGE 4- CLE accompagne les porteurs de projet (accords cadre) thème milieux aquatiques et sécurisation AEP 5- CLE partenaire des discussions locales (dont coordination action suisse); CLE consultée pour avis (ex: dossier l'eau)	4- CLE accompagne dans l'application de la compétence GEMAPI	5- CLE informée des projets ICPE, sites et sols pollués, CODERST; CLE associée aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme
3- Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau	6- Réaliser le plan de communication du SAGE (animation réseaux de partenaires, lettre d'information...)		

ENJEU 2: Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau			
objectif	Socle (réglementaire, SDAGE)	Ambition intermédiaire	Ambition haute
4- Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau	7- Elaborer et mettre œuvre un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable 9- Réaliser un document opérationnel de gestion de crise (à intégrer dans plans Orsec)	8- Exploiter une ou plusieurs ressources de substitution (identifiées dans le SDAEP)	
5- Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques économes en eau	10- Améliorer les rendements de réseaux AEP (gestion patrimoniale et obj de rendement Grenelle)	10- Améliorer les rendements de réseaux AEP avec objectif plus ambitieux sur le sous bassin de la Savoureuse avec la préconisation d'un taux de renouvellement 11- Sensibiliser les usagers et les communes à une démarche d'économie d'eau 12- Inventaires et préservation pour remobilisation des ressources actuellement non utilisées	
6- Faire coïncider durablement besoins et ressources	13- Homogénéisation et diffusion des données pour permettre le suivi de l'évolution des prélèvements; veille changement climatique 14- Mettre en œuvre et suivre le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le sous bassin de la Savoureuse		

ENJEU 3: Améliorer la qualité de l'eau			
objectif	Socle (règlementaire, SDAGE)	Ambition intermédiaire	Ambition haute
7- Réduire les pollutions diffuses	15- Poursuivre action AAC (a minima 50% surface engagée en MAE) 16- Poursuivre animation agricole (étendre les MAE, bilan annuel) 17- Sensibiliser les collectivités/gestionnaires de réseaux à la réduction phyto	15- Poursuite action AAC (a minima 70% surface engagée en MAE; conseil individualisé aux exploitants) 16- Poursuivre animation agricole (obj de conversion AB, lutte contre ruissellement, information/sensibilisation...)	17- Accompagner les collectivités/gestionnaires de réseaux à la réduction phyto
8- Réduire les pollutions ponctuelles	20- Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement (diagnostics et programmes d'actions) 21- Inciter les gestions intégrées des entreprises (Savoreuse et Allaine/Allan)	18- Intégrer la problématique ruissellement et gestion des eaux pluviales au sein des collectivités 19- Préconisations d'une concentration phosphore maximale pour les rejets de STEP 21- Inciter les gestions intégrées des entreprises (tout le bv SAGE)	20- Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement (autosurveillance déversoirs d'orage...)
9- Améliorer les connaissances et identifier les pollutions	23- Pérenniser et informer sur les suivis en eaux superficielles et souterraines; communiquer sur la problématique PCB	22- Prise en compte des zonages ressources majeures dans les décisions administratives	22- Développer réseau de suivi sur ressources majeures identifiées 23- mettre en place suivi des micropolluants sur zones pilotes

ENJEU 4: Prévenir et gérer les risques d'inondation			
objectif	Socle (règlementaire, SDAGE)	Ambition intermédiaire	Ambition haute
10- Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation	25- Prise en compte des secteurs à enjeux ruissellement dans la gestion foncière 26- Préconisation d'un débit de fuite et intégration de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et schémas d'assainissement	25- Définir les secteurs à enjeux ruissellement et accompagner des programmes d'actions	24- Accompagner la mise en œuvre des outils réglementaires existants
11- Agir sur les effets de l'aléa sur le territoire	27- Identifier et préserver les zones d'expansion de crues via les documents d'urbanisme	28- Favoriser les méthodes culturelles limitant l'érosion	27- Caractériser les fonctionnalités des zones d'expansion de crues
12- Améliorer la gestion du risque inondation	/	30- Animer le réseau de gestionnaires des ouvrages (bassin et digues) 31- Améliorer les dispositifs d'alerte sur les cours d'eau 33- Etablir une culture du risque auprès des populations et professionnels	29- Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde ; favoriser la solidarité intercommunale 32- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité et/ou des plans de continuité d'activité

ENJEU 5: Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

objectif	Socle (réglementaire, SDAGE)	Ambition intermédiaire	Ambition haute
13- Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité	34- Restaurer les continuités écologiques des cours d'eau « liste 2 » 35- Travaux hydromorphologie sur la moitié des tronçons prioritaires (secteur SDAGE) 36- Identifier, restaurer et préserver les espaces de mobilité (Savoureuse, Bourbeuse?) 37- Respecter les débits biologiques	35- Travaux hydromorphologie sur une partie des tronçons prioritaires 36- Identifier, restaurer et préserver les espaces de mobilité 38- Information aux entreprises et particuliers propriétaires d'ouvrages (Savoureuse)	34- Restaurer les continuités écologiques tenant compte des diagnostics locaux 35- Travaux hydromorphologie sur tous les tronçons prioritaires 38- Information aux entreprises et particuliers propriétaires d'ouvrages (tout le bassin)
14- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides	39- Pré-localisation, inventaires et identification des ZH 40- Mettre en œuvre des programmes de restauration des ZH (20% surface) et conventions avec propriétaires 42- Inscrire ZH dans les documents d'urbanisme 43- Acquérir des parcelles de ZH 45- Interdire les nouveaux plans d'eau impactants et mise en conformité progressive 47- Espèces invasives (amélioration)	41- Connaitre les ZH et informer les communes 40- Programmes de restauration des ZH (50% surface) et conventions avec propriétaires 44- Créer un réseau pour les projets de compensation pour réaliser des objectifs plus ambitieux 49- Favoriser la bonne gestion des plans d'eau (diagnostics et communication)	46- Préserver les têtes de bassin : inventaires de cours d'eau pour améliorer leur gestion 47- Espèces invasives (sites expérimentaux, sensibilisation) 48- Entretien et planter des ripisylves

Evaluation économique du SAGE « territoire »

L'enveloppe des coûts du **scénario « territoire »** est estimée à **79 millions d'euros sur 10 ans**. Les investissements à prévoir porte principalement sur l'enjeu milieu (travaux d'hydromorphologie), quantité (amélioration des rendements de réseaux AEP et qualité de l'eau (actions dans les aires d'alimentation de captages, animation agricole et diagnostics dans les entreprises).

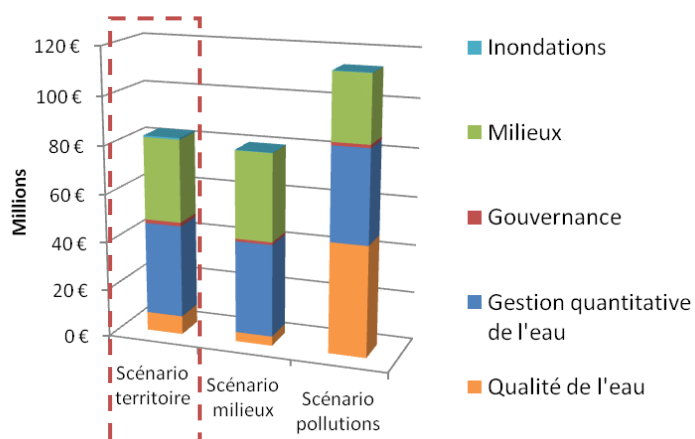


Figure 3: Répartition des coûts sur 10 ans du scénario territoire (scénario retenu) et des deux selon les trois scénarios

